

La CEF, réunie le 29 et 30 août 2023, réaffirme les revendications du XIXème Congrès de la FNEC FP-FO réuni du 5 au 9 juin 2023 à Angers.

En particulier, elle « exige l'arrêt des hostilités et le cessez le feu partout dans le monde, et notamment en Ukraine » et « dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%), pendant que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués. »

Elle condamne « la violence d'Etat qui se déchaîne depuis des mois contre les salariés, les syndicalistes, et la jeunesse... » de même que « la répression qui criminalise l'action revendicative et syndicale ainsi que l'instrumentalisation, par le gouvernement, des forces républicaines de maintien de l'ordre à des fins de coercition violente du mouvement social. »

La CEF apporte son soutien total à Sébastien Menesplier, secrétaire général de la Fédération CGT des Mines et Energies, convoqué par la gendarmerie dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre des syndicalistes qui se sont mobilisés pour le retrait de la réforme des retraites. Elle exige qu'aucune poursuite ne soit prise à son encontre. La CEF soutient les syndicats de la fédération dans toutes les initiatives qu'ils seront amenés à prendre contre la répression, en défense des libertés démocratiques et de la justice sociale, y compris, s'ils l'estiment nécessaire, en rejoignant les manifestations du 23 septembre pour défendre ces revendications.

Alors que le gouvernement Macron-Borne a publié le 30 juillet les décrets d'application de la réforme des retraites, la CEF réaffirme, avec sa confédération, l'exigence de l'abrogation de la loi et de ses décrets qui augmentent de 2 ans l'âge légal de départ à la retraite, accélèrent le calendrier Hollande/Touraine d'augmentation de la durée de cotisation (43 annuités).

Le président Macron et son ministre Attal multiplient les annonces provocatrices concernant l'Ecole. L'annonce démagogique du ministre Attal d'interdire le port de l'abaya est une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention des vrais problèmes de la rentrée et du chaos organisé par le gouvernement. En outre, cette annonce risque de déclencher des dissensions, des contestations et des conflits et de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté. Pour la CEF, « faire bloc pour la Laïcité », c'est agir pour l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'Ecole, c'est le respect de la loi de 1905, qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte (article 2 de la loi de 1905), c'est agir pour le respect du principe « à l'école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés ». ...

Le président Macron estime également qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des enseignants, reprennent le 20 août alors que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes ont été

supprimés dans les lycées et collèges. La CEF le refuse et revendique deux mois de vacances scolaires d'été et le respect du droit aux congés d'été pour les personnels, l'arrêt des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services.

La CEF prend acte du fait que le ministre ait été contraint de reporter les épreuves de spécialités en juin. Néanmoins, il ne répond pas aux revendications des personnels. Rétablir le premier grade universitaire nécessite l'abrogation de la réforme du baccalauréat, de la réforme du lycée, de Parcoursup et le retour à un baccalauréat national, ponctuel, terminal, anonyme et disciplinaire.

Les diplômes nationaux doivent ouvrir droit à la poursuite d'études dans la filière de son choix. La CEF réitère donc aussi la revendication d'abandon de la plate-forme « Mon Master » qui empêche un détenteur de la licence sur cinq de poursuivre en Master et qui, comme Parcoursup, a pour conséquence de fournir une clientèle étudiante aux établissements d'enseignement supérieur privés.

Le président Macron et son ministre Attal ne répondent pas aux problèmes qui vont se poser dès cette rentrée et aux revendications urgentes : salaires et retrait du pacte, postes, abrogation du SNU, retrait de la réforme de la voie professionnelle, abrogation des dispositions de la loi 3DS qui placent les adjoints gestionnaires sous la double tutelle du Recteur et de la collectivité territoriale de rattachement, abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application promulgués pendant l'été qui liquident le décret de 1989 et, en lien avec la refonte en cours des missions des inspecteurs, placent les directeurs d'école en position de quasi supérieurs hiérarchiques...

La CEF appelle les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements et les services dès la rentrée afin de décider de toutes les initiatives pour faire valoir leurs revendications. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève couvrant la période de la rentrée.

## **1. Augmentation générale des salaires ! Retrait du pacte Macron-Ndiaye « travailler plus pour perdre moins » !**

Le gouvernement persiste à vouloir passer en force son « pacte » refusé par la totalité des organisations syndicales. Lors du CSA du 13 juin 2023, les organisations syndicales ont réaffirmé leur refus du « pacte » à travers un avis commun : *« Nos organisations FSU, Unsa Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, CGT éducation, Snalc et SUD éducation refusent le Pacte et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle. Elles revendiquent de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation. Nous continuerons d'agir ensemble contre le pacte et pour une réelle revalorisation sans contrepartie. »*

La CEF réaffirme que le « pacte », comme le RIFSEEP pour les personnels non enseignants, constitue une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, et poursuit, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'Ecole faisons-la ensemble », l'explosion du cadre national de l'Ecole. Le « pacte » remet en cause les différents corps de fonctionnaires et leurs spécificités et vise à créer une hiérarchie intermédiaire, qui individualise les salaires et la carrière.

Le gouvernement prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, en remettant à l'ordre du jour la surveillance des élèves par des AED devant des vidéos de cours, et en envoyant les PE en collège. La CEF ne l'accepte pas et exige le retrait du « pacte ».

La CEF appelle tous les personnels à se réunir et à exprimer collectivement le refus du « Pacte » et leur exigence de retrait.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

La CEF apporte tout son soutien PRAG-PRCE de l'enseignement supérieur qui seront en grève avec FO ESR le 11 septembre en défense de leur rémunération.

## **2. Pour la création de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut**

La CEF exige l'arrêt des suppressions de postes dans les écoles, établissements, services et l'ouverture des postes nécessaires. Elle invite les syndicats de la fédération à organiser la mobilisation dès la rentrée, y compris avec les parents d'élèves ou les élus, pour la satisfaction des revendications.

Concernant l'Outremer, les destructions de postes particulièrement massives conduisent à des situations personnelles intenable : la CEF revendique le maintien des lauréats de concours dans leur académie d'origine s'ils le souhaitent pour leur année de stage.

Le ministère annonce le recrutement de tous les candidats au CRPE inscrits sur les listes complémentaires. Or, il reste quelques académies qui rechignent à recruter tous les candidats malgré ces engagements et ce malgré l'intervention des syndicats FO. Lors de l'audience du 21 août 2023, le ministre s'est engagé à regarder les situations présentées par FO, et s'il a confirmé que tous les candidats au CRPE sur listes complémentaires allaient être appelés, il n'a pas répondu à notre demande de recours aux listes complémentaires dans tous les corps. Il n'a pas non plus précisé les annonces de son prédécesseur sur le recrutement à Bac +3 pour les professeurs des écoles.

La CEF réaffirme sa revendication de recours à toutes les listes complémentaires, dans tous les corps. Elle rappelle son exigence d'abrogation de la masterisation et le retour à un recrutement niveau licence pour tous les corps (BAC+4 pour les agrégés) suivie d'une véritable formation sans avoir à exercer en responsabilité dans les écoles, établissements et service, rémunérée. La CEF dénonce les conditions inacceptables faites notamment aux stagiaires à temps plein entraînant de nombreuses démissions et blocage de postes.

Elle revendique la mise en place en urgence de concours exceptionnels au niveau licence dans les départements ou les disciplines déficitaires ainsi que la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

### **3. La FNEC FP-FO à l'initiative pour la défense de l'enseignement spécialisé**

La CEF dénonce les annonces concernant l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive qui vise à réduire les coûts, à continuer de s'en prendre à l'existence des structures et postes adaptés et aux missions des AESH qui seraient fusionnées avec celles des AED. La CEF exige l'abandon de ces mesures.

Au regard de la mise en œuvre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive qui ne pourra qu'aggraver la situation déjà catastrophique, la CEF décide d'appeler à **une conférence nationale de délégués le 17 novembre 2023 au siège de la Confédération**, pour le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Elle invite les syndicats de la fédération à organiser dès maintenant la tenue de réunions syndicales et d'assemblées générales, si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations, pour établir l'état des lieux de la situation et les revendications et discuter des initiatives à prendre pour leur satisfaction et mandater leurs délégués.

### **4. Elections professionnelles**

La CEF rappelle les élections professionnelles qui auront lieu prochainement au CNED et dans les CSE (centres AFPA, établissements privés de l'Education et de la Culture).

#### **Concernant les élections au CNED :**

La CEF se félicite de la constitution des listes des représentants du personnel FO au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil d'Orientation (CO) du CNED.

Pour rappel, la FNEC FP-FO est devenue aux dernières élections professionnelles, la 2ème organisation syndicale représentative au CNED en devançant la FSU.

Le Congrès considère que FO a une énorme responsabilité à laquelle nous devons faire face pour poursuivre notre implantation en lien avec l'engagement des syndicats nationaux et de la fédération dans ce secteur.

Agir pour le maintien du CNED comme établissement de service public et de promotion sociale, contre sa filialisation et son démantèlement est un enjeu de promotion du service public de l'Education nationale.

Elle rappelle et invite ses syndicats à faire voter l'ensemble de ses adhérents et sympathisants lors du vote par correspondance. Pour cela, la CEF incite ses syndicats à suivre la réception du matériel auprès des votants FO pour l'envoi du Bulletin de Vote avant le 19 octobre 2023.

#### **Concernant les élections dans les CSE :**

Cette rentrée 2023 est aussi pour nos camarades du secteur privé, notamment SNAC FO, SNFOEP et SFN FO FPA, le moment où arrive l'échéance des mandats des CSE, nouvelle instance représentative du personnel mise en place par les ordonnances de septembre 2017.

L'enjeu des élections professionnelles est particulièrement important. FO est aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> organisation dans le privé. Il s'agit de conforter nos positions partout où nous sommes présents et, plus encore, d'étendre l'audience et l'implantation de Force Ouvrière, dans un contexte où 2/3 des CSE sont renouvelés d'ici décembre 2023.

La FNEC FP FO prend toute sa place dans cette campagne électorale, qui fait l'objet d'une mobilisation importante de notre Confédération, concrétisée par la réunion du 4 juillet avec les Fédérations et les Unions Départementales pour organiser le soutien nécessaire aux syndicats au plus près du terrain.

La CEF invite les militants à participer aux réunions de négociation des protocoles d'accord pré électoraux (PAP).

La pratique du vote électronique devra être suivie de près. Il n'y aura pas de vote spontané sans un suivi précis par les représentants FO pour les listes FO. Le seul vote à maîtriser est celui des adhérents et sympathisants FO.

Alors pour toutes ces raisons, il faut créer l'engouement des salariés pour ces élections, voter et faire voter FO !

Ces élections, il faut que nous les gagnions et cela se passe au plus près du terrain.

La priorité sera de constituer et de présenter des listes car chaque voix sera importante si nous voulons améliorer notre représentativité dans le secteur privé

La campagne interprofessionnelle nous a permis de pérenniser notre deuxième place dans la fonction publique, avec la confédération, nous souhaitons conserver cette méthode de travail pour les élections CSE dans le privé.

La CEF invite les sections départementales de la fédération, au sein de leur UD, à se saisir et d'aider aux PAP, la préparation et le suivi du cahier des votants, la distribution des propagandes et toute action permettant la réussite des élections. Aller négocier les PAP est également un moyen d'entrer dans les établissements pour développer nos syndicats.

## **5. Développement**

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en continuant la campagne de syndicalisation, en tenant régulièrement les instances, en organisant des tournées d'écoles, établissements et services, en réunissant les personnels lors des réunions d'information syndicale, des assemblées générales pour établir les cahiers de revendications.

*Adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions*